

Séance ordinaire du 16 janvier 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi seize janvier deux mille dix-huit à neuf heures dix, à la salle du comité, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-00-12

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 janvier 2018.

CE-2018-00-13

Contrat de service de transport en commun à intervenir avec la Société de transport de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision INF-2017-026-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de service de transport en commun à intervenir avec la Société de transport de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022, telle qu'annexé à la fiche de prise de décision INF-2017-026-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-00-14

Approbation du Règlement numéro 147 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 1 135 000\$ pour le financement de divers projets prévus

[Document d'aide à la décision INF-2018-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 147 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 1 315 000 \$ pour le financement de divers projets prévus.

CE-2018-00-15

Approbation du Règlement numéro 134.1 modifiant le Règlement no 134 de la Société de transport de Lévis concernant les titres de transport afin d'uniformiser la durée maximale de validité d'une correspondance

[Document d'aide à la décision INF-2018-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 134.1 modifiant le Règlement no 134 de la Société de transport de Lévis concernant les titres de transport afin d'uniformiser la durée maximale de validité d'une correspondance, conformément à la résolution 2017-212 de cette société.

CE-2018-00-16

Adoption du budget 2018 de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision INF-2017-023

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le budget 2018 de la Société de transport de Lévis, adopté par la résolution 2017-196 de cette société, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2017-023.

CE-2018-00-17

Approbation du programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision INF-2017-019

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 de la Société de transport de Lévis, adopté par la résolution 2017-157 de cette société, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2017-019.

CE-2018-00-18

Nomination d'un coordonnateur au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2017-081](#)

Il est résolu de nommer monsieur Pierre Prémont au poste cadre régulier à temps complet, classe 5, échelon 7, de coordonnateur au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, prenant effet le 18 décembre 2017.

CE-2018-00-19

Entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec pour la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues des installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2017-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues des installations septiques, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-MR-2017-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-00-20

Abrogation de la résolution CE-2017-13-77 « Adoption du Règlement

décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt» et adoption du Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-002](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2017-13-77 « Adoption du Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2018-002. Ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur toute la longueur de la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 428 200 \$ payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie en affectant annuellement une portion suffisante des revenus généraux, en partie par une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la Ville et en partie par une compensation exigée et prélevée annuellement du propriétaire de l'immeuble imposable situé dans le bassin de taxation identifié dans le règlement correspondant à la résidence privée pour aînés Villa mon repos.

CE-2018-00-21

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-001](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-001, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-00-22

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-002, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne

CE-2018-00-23

Intérêt de la Ville pour la bonification de l'entente de développement culturel pour la réalisation du projet de la stratégie maritime *Laissez-vous raconter l'histoire maritime de Lévis* pour les années 2018, 2019 et 2020 et pour le projet de la stratégie de valorisation du français *Dis-moi d'où tu es je devinerai ce que tu dis*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-003](#)

Il est résolu de signifier l'intérêt de la Ville à bonifier l'entente de développement culturel pour la réalisation du projet de la stratégie maritime

Laissez-vous raconter l'histoire maritime de Lévis pour les années 2018, 2019 et 2020 et pour le projet de la stratégie de valorisation du français *Dis-moi d'où tu es je devinerai ce que tu dis*, tel qu'il est indiqué dans la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-003, et de confirmer que la contribution financière de la Ville sera de 4 000 \$ pour chacune des années 2018, 2019 et 2020.

CE-2018-00-24

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire », afin de remplacer la désignation des membres du conseil de la Ville par le membre du conseil de la Ville Janet Jones à titre de vice-présidente, le membre du conseil de la Ville Amélie Landry à titre de présidente, et le membre du conseil de la Ville Serge Côté en remplacement de monsieur Jean-Pierre Bazinet, le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey et monsieur René Fortin et de retirer madame Amélie Landry du siège représentant les familles, qui est remplacée par monsieur Pascal Brulotte à ce siège.

CE-2018-00-25

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes suivants de la communauté l'aide financière indiquée, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ Club de soccer Lévis-Est | 8 328,48 \$ |
| ➤ Association de soccer Chaudière-Ouest | 10 799,52 \$ |
-

CE-2018-00-26

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans les zones I0436, I0438 et I0444, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-83.

CE-2018-00-27

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (plusieurs modifications), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande au ministre

des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
[Document d'aide à la décision URBA-2018-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-003. Ce projet de règlement a pour objet :
 - de modifier la carte 6 afin d'apporter des modifications à des zones de réserve et à des zones prioritaires de développement;
 - de corriger la carte 7 concernant la zone agricole pour y retirer une partie du territoire qui y est illustrée alors qu'elle ne devait pas y figurer considérant qu'elle a été exclue de la zone agricole;
 - d'illustrer sur la carte 14 la partie du bassin versant de la prise d'eau de la Ville de Lévis installée dans la rivière Chaudière qui correspond au projet d'agrandissement du terrain de golf La Tempête qui avait été omise;
 - de préciser les facteurs selon lesquels la densité minimale peut être évaluée en bordure d'un axe structurant lorsque le site est localisé dans une affectation « Consolidation urbaine » ou « Consolidation périurbaine » et exiger une densité nette minimale de 30 logements à l'hectare dans le corridor de 400 mètres d'un axe structurant de type 1 lorsque le site est localisé dans une affectation « Consolidation urbaine »;
 - de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin d'inclure dans l'affectation « Consolidation périurbaine » une zone qui se trouve présentement dans une affectation « Rurale »;
 - d'ajouter une dérogation en zone inondable pour la construction d'une passerelle piétonne qui traversera la rivière Aulneuse;
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-00-28

Activité de formation de l'Association québécoise d'urbanisme
[Document d'aide à la décision URBA-2018-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de collaborer avec l'Association québécoise d'urbanisme pour l'organisation et la tenue de l'activité de formation qui se tiendra au printemps 2018 à Lévis, de même que de désigner le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin, à titre de président

d'honneur de cette activité.

CE-2018-00-29

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour le projet de modernisation du système de traitement des eaux usées sur les lots 2 157 705 et 2 222 960 du cadastre du Québec (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-006-R-1](#)

Il est résolu de ne pas s'objecter à la demande d'autorisation présentée dans le cadre des travaux pour le projet de modernisation du système de traitement des eaux usées sur les lot 2 157 705 et 2 222 960 du cadastre du Québec, et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard de cette demande.

CE-2018-00-30

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de huit zones résidentielles et d'une zone mixte pour permettre le développement résidentiel Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-07.

CE-2018-00-31

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2229 autorisant 6 logements maximum et modification des zones H2228, H2230 et H2233 afin d'autoriser un maximum de 3 logements par bâtiment, secteur du Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-24.

CE-2018-00-32

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usage C114 limité à un seul endroit dans la zone I2694, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-85.

CE-2018-00-33

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (nombre maximal de logements et densité résidentielle nette maximale, H1515, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-84.

CE-2018-00-34

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser I305 Produits minéraux non métalliques (sauf cimenterie) dans la zone I1202 (Parc industriel St-Romuald))

[Document d'aide à la décision URBA-2018-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-80.

CE-2018-00-35

Attribution du contrat pour la fourniture de services de soudeuses ou soudeurs pour l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2017-257](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services de soudeuses ou soudeurs pour l'incinérateur (appel d'offres 2017-50-120), à Fournier construction industrielle inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 104 490 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-00-36

Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des rejets de tamisage des cendres de grille de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2017-258](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des rejets de tamisage des cendres de grille de l'incinérateur (appel d'offres 2017-50-119), à Fer & métaux américains s.e.c., pour une durée de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 126 000 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, le tout conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-00-37**Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière**

[Document d'aide à la décision APP-2017-261](#)

Il est résolu :

- de confier à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2018;
- de confier à cette union, la responsabilité d'analyser les soumissions déposées, de même que d'accepter que le produit commandé et livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie aux documents d'appels d'offres;
- que si cette union adjuge un contrat, de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec l'adjudicataire;
- afin de permettre à cette union de préparer son document d'appel d'offres, de s'engager à fournir à cette union les types et quantités de produits requis et de remplir la ou les fiches techniques d'inscription requises que transmettra cette union à la date fixée;
- de reconnaître que cette union recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux à être fixé annuellement et précisé dans les documents d'appel d'offres;
- de remettre une copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville à l'Union des municipalités du Québec.

CE-2018-00-38**Abrogation de la résolution CE-2017-14-99 « Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de Lévis : encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux » et attribution de contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de Lévis : encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux**

[Document d'aide à la décision APP-2017-262](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2017-14-99 « Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de Lévis : encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de Lévis : encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux (appel d'offres 2017-50-112), à Fer & métaux américains, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 179 893,50 \$, avant TPS et TVQ, pour le regroupement des lots A et B, pour une durée de deux ans,

conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-00-39

Vente du lot 6 155 975 du cadastre du Québec à Construction « M » inc. (rue Thomas-Powers, secteur Saint-Nicolas) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2018-008](#)

Il est résolu de vendre à Constructions « M » inc., ou toute autre compagnie ou entité juridique sous le contrôle d'Alain et Olivier Michaud, le lot 6 155 975 du cadastre du Québec, aux conditions prévues à l'offre d'achat, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-008, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2018-00-40

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2018-008](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Chambre de commerce de Lévis, le 23 janvier 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-00-41

Mandat au comité de la sécurité publique et la circulation

Il est résolu de mandater le comité de sécurité publique et de circulation afin de formuler des recommandations au comité exécutif sur la consommation de la marijuana sur le territoire de la ville et de décréter que ce comité est assisté des trois présidents d'arrondissement pour les fins des consultations publiques, qui seront tenues sur ce sujet auprès de la population lévisienne

CE-2018-00-42

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 50.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
